



9 rue Habert
77130 Montereau Fault Yonne
Tél: 01 84 23 88 00
Fax: 01 84 23 88 01
commercial@arilog.com
www.arilog.com

Montereau, le 28/10/2023

Courrier à destination des Pharmacies utilisatrices et clientes de FAXMAILPDF Logiciel produit par ARILOG

Madame, Monsieur,

L'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est en train de modifier en profondeur la façon dont votre officine conserve et gère ses données.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) découle de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés¹).

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a publié des directives relatives au RGPD. Pour faciliter votre démarche, vous pouvez trouver de l'aide en consultant leur site internet www.cnil.fr et lire notamment l'article : « Règlement Européen : se préparer en 6 étapes ».

En tant qu'éditeur de logiciels, la société ARILOG met en œuvre dans l'élaboration de ses produits, la sécurité des accès aux données personnelles.

Plusieurs types de données existent au sein de votre officine, comme les pièces administratives (carte vitale, complémentaires santé), les données médicales prescrites ou non des patients, les données économiques de l'entreprise, les données collectées sur le site internet de l'officine, les données des salariés de l'entreprise, etc.

Les données personnelles se définissent comme : « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.² » « Est réputée être une personne physique identifiable une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement,

¹ Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (s. d.). Consulté le 28 mai 2021.

² Donnée personnelle | CNIL ». Consulté le 28 mai 2021. <https://www.cnil.fr/fr/definition/donnee-personnelle>.

notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économie, culturelle ou sociale³ ».

Quant aux données de santé, elles se définissent comme : « les données relatives à la santé physique ou mentale, passée, présente ou future d'une personne physique qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne⁴ ».

En ce qui concerne le traitement de ces données, le règlement le définit comme « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectués ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction⁵ ».

Les données de santé sont considérées comme des données sensibles et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

De fait, l'officine doit justifier la protection des données de ses patients.

Dans le cadre de l'administration des données que vous collectez en tant que professionnel de santé, plusieurs situations peuvent être rencontrées et nécessitent votre attention :

- Le logiciel archive les données sur votre serveur FAXMAILPDF. Pour les clients qui ont un serveur de sauvegarde (NAS) dans l'officine, un plan de sauvegarde envoie une copie de ces données sur ce serveur NAS.

En ce qui concerne la gestion des mails qui sont gérés par notre logiciel FAXMAILPDF :

- Les mails que vous recevez sont de la responsabilité de l'expéditeur qu'ils soient cryptés ou non ;
- Les mails que vous envoyez passent par une passerelle sécurisée et ne présentent aucune fuite de données ;

Dans tous les cas, vous devez prévenir vos clients quant au stockage de leurs données (présent sur le serveur FAXMAILPDF, utilisé pour la gestion clients et la copie qui se fait sur un serveur NAS privé). Vous avez une obligation de moyens envers vos clients sur la manière dont sont sauvegardées les données personnelles sensibles que vous collectez pour leur compte.

³ RGPD : Que signifie la notion de données personnelles ? – IT Governance Blog FR ». Consulté le 28 mai 2021. <https://www.itgovernance.eu/blog/fr/rgpd-que-signifie-la-notion-de-donnees-personnelles>.

⁴ Qu'est-ce qu'une donnée de santé ? | CNIL ». Consulté le 28 mai 2021. <https://www.cnil.fr/fr/quest-ce-ce-quune-donnee-de-sante>.

⁵ CHAPITRE I - Dispositions générales | CNIL ». Consulté le 28 mai 2021. <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre1>.

La société ARILOG a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui est un relais actif, à vos côtés, pour entreprendre cette transition. Vous pouvez le joindre sur commercial@arilog.com.

Les accords de confidentialité mise en place assurent une protection excluant notamment la diffusion de toute information à des tiers. De plus, des mesures de sécurité renforcées sont appliquées afin de garantir la sécurité, la conservation des données.

La société ARILOG s'engage à n'utiliser les données à caractère personnel qu'à la seule fin de remplir ses obligations au titre des prestations de service.

Nous restons, bien évidemment, disponibles pour toutes questions éventuelles.

Nous vous prions de croire l'expression de nos salutations les meilleures.

Le gérant

Xavier Richard

Lettre à destination des Pharmacies utilisatrices et clientes d'EASY PREP – Logiciel produit par IDRIS SOFTWARE

Madame, Monsieur,

L'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est en train de modifier en profondeur la façon dont votre officine conserve et gère ses données. Des informations vous ont déjà été adressées dans ce sens de notre part.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a publié des directives relatives au RGPD. Pour faciliter votre démarche, vous pouvez trouver de l'aide en consultant leur site internet www.cnil.fr et lire notamment l'article : « [Règlement Européen : se préparer en 6 étapes](#) ».

En tant qu'éditeur de logiciels, la société IDRIS SOFTWARE met en œuvre dans l'élaboration de ses produits la sécurité des accès aux données personnelles, au moyen de droits d'accès définis selon différents profils, permettant de gérer la confidentialité et la sécurité requise dans ce nouveau Règlement. A ce titre, IDRIS SOFTWARE a souscrit un contrat Hébergeur Agréé Données de Santé avec JAGUAR NETWORK / FREE PRO.

Dans le cadre de l'administration des données que vous collectez en tant que préparatoire sous-traitants, plusieurs situations peuvent être rencontrées et nécessitent votre attention :

- Dans le cas où vous externalisez vos sauvegardes auprès de la société IDRIS SOFTWARE, nous vous assurons que les données sensibles conservées sont réalisées sur une plateforme d'Hébergement Agréé de Données de Santé (chez le prestataire JAGUAR NETWORK / FREE PRO – voir annexe).
- Dans le cas où vous externalisez vos sauvegardes auprès d'un prestataire ad'hoc, nous vous informons que celui doit présenter les mêmes caractéristiques (Hébergement Agréé Données de Santé).
- Dans le cas où vous réalisez vos sauvegardes en interne, attention à bien vous assurer qu'elles soient « anonymisées ».

Dans tous les cas, vous avez une obligation de moyens envers vos clients sur la manière dont sont sauvegardées les données personnelles sensibles que vous collectez pour leur compte.

La société IDRIS SOFTWARE a nommé un DPD (délégué à la protection des données) qui est un relais actif, à vos côtés, pour entreprendre cette transition. Vous pouvez le joindre sur contact@idrissoftware.fr

En outre, et dans le cadre de prestations de services ou d'interventions de maintenances, il est possible qu'un salarié IDRIS SOFTWARE ait accès à des données personnelles de vos patients.

Les accords de confidentialité déjà en place assurent une protection excluant notamment la diffusion de toute information à des tiers. De plus des mesures de sécurité renforcées sont appliquées afin de garantir la sécurité, la conservation des données.

Enfin, la société IDRIS SOFTWARE s'engage à n'utiliser les données à caractère personnel qu'à la seule fin de remplir ses obligations au titre des prestations de service.

Nous restons, bien évidemment, disponibles pour toutes questions éventuelles.

Nous vous prions de croire Chères Consœurs, Chers confrères, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Hubert CORBET

Gérant IDRIS SOFTWARE

Annexe : « Hébergeur d'infrastructure physique et hébergeur infogéreur sur les activités 1,2,3,4,6 selon l'article R1111-9 du Code de la Santé Public Déclaration d'applicabilité version 2.4 du 21 août 2019 »

AFAQ n°2019/84203.1



Cette application permet de vérifier la validité en temps réel des certificats émis par AFNOR Certification.
This application allows to check the validity of certificates issued by AFNOR Certification in real time.

Les champ et périmètre de la certification sont précisés uniquement sur le certificat délivré à l'organisme.
The scope and the perimeter of the certification are specified only on the certificate issued to the company.

Le certificat n° 84203 indice : 4 délivré à :
The 84203 index: 4 certificate issued to:

JAGUAR NETWORK

est actif.
is valid.